

Règles de quarantaine

Que signifie « isolement », que signifie « quarantaine » ?

« Isolement » désigne la mise à l'écart temporaire d'une personne infectée ou de certaines personnes suspectées d'être infectées d'autres personnes pendant la période au cours de laquelle la personne placée en isolement est en mesure de transmettre le virus.

« Quarantaine » désigne la période d'isolement correspondant des personnes en contact, c'est-à-dire des personnes qui ont été en contact avec une personne infectée.

Quel est l'intérêt de l'isolement et de la quarantaine ?

L'isolement et la quarantaine visent à nous protéger tous de la contamination par le coronavirus et à limiter la propagation de la maladie.

Quand dois-je me mettre en isolement ou en quarantaine ?

Une obligation d'isolement ou de quarantaine s'applique automatiquement conformément à l'ordonnance sur les quarantaines des tests de coronavirus et doit être directement mise en œuvre pour :

- les personnes dont le test PCR pour le coronavirus SARS-CoV-2 s'est révélé positif,
- les membres des foyers de personnes testées positives,
- les personnes qui présentent des symptômes de la maladie ou qui ont un résultat de test rapide positif et qui se sont donc soumises à un test PCR, jusqu'à ce que le résultat du test PCR soit disponible.

La mise en quarantaine des personnes ayant eu des contacts personnels étroits avec des personnes infectées sans vivre sous le même toit est décidée par l'autorité réglementaire locale en concertation avec le service de santé publique compétent, en fonction de l'intensité des contacts. Il est envisageable d'ordonner une quarantaine lorsqu'il y a eu un contact étroit d'au moins 10 minutes, par exemple dans le cadre d'une conversation, et qu'aucun masque n'a été porté. Une quarantaine peut également être ordonnée si la personne a séjourné pendant une longue période avec une personne infectée dans une pièce mal ou non ventilée. Même si une quarantaine n'est pas ordonnée, les personnes en contact doivent s'isoler le mieux possible pendant 10 jours après le contact.

Les membres du foyer et les autres personnes ayant été en contact ne doivent pas être mis en quarantaine s'ils

- disposent d'une vaccination de rappel attestée, ou
- sont à la fois vaccinés et guéris
- ont été vaccinés deux fois, uniquement entre le 15e et le 90e jour après la deuxième vaccination
- ou guéries, uniquement entre le 28e et le 90e jour après la réception du test positif.

Si des symptômes de la maladie apparaissent, les personnes sont tenues de s'auto-isoler et de se soumettre à un test de dépistage.

Existe-t-il des exceptions au régime de quarantaine automatique ?

Le système de quarantaine automatique remplace les ordres de quarantaine individuels émis par les autorités compétentes locales. Si une autorité locale compétente prend en outre une décision individuelle, le contenu de celle-ci prévaut dans tous les cas sur la réglementation générale du règlement.

À quoi dois-je prendre garde pendant l'isolement ou la quarantaine ?

L'isolement et la quarantaine désignent une mise à l'écart à domicile. Les mesures suivantes doivent être respectées :

- Retrait direct dans son propre appartement, sa propre maison ou son propre logement ;
- Ne pas quitter le logement pendant la quarantaine, même pour faire des courses ou promener un chien, d'autres personnes devront s'en charger ;
- Les contacts avec d'autres personnes en dehors du logement doivent être strictement évités
- Les contacts avec d'autres personnes qui ne sont pas en quarantaine au sein du logement doivent être réduits au minimum. Il faut alors respecter des règles de comportement importantes, comme le port d'un masque chirurgical, une bonne hygiène des mains et une aération suffisante des locaux.
- Il est possible d'utiliser son jardin, son balcon ou sa terrasse, mais pas pour rencontrer d'autres personnes.
- La personne ne peut quitter son logement que pour aller réaliser un test PCR. Il est très important de respecter les règles de comportement (garder ses distances, respecter les règles d'hygiène, porter un masque chirurgical).

Qui dois-je informer de l'isolation ?

Les personnes dont le test est positif (personnes infectées) doivent immédiatement informer leurs contacts personnels proches des deux derniers jours avant le début des symptômes/le résultat positif du test. C'est notamment le cas lorsque le contact s'est prolongé dans un local mal ou non ventilé, ou lorsque, lors d'un contact direct (plus de 10 minutes), si une distance de 1,5 mètre entre les personnes n'a pas été respectée et qu'aucun masque chirurgical n'a été porté.

Quelle est la durée de l'isolement ou de la quarantaine ?

L'isolement ou la quarantaine des personnes infectées et de leurs contacts se termine en principe après 10 jours. Elle peut être interrompue prématurément au bout de sept jours avec un test de coronavirus rapide négatif ou un test PCR négatif si aucun symptôme n'a été observé au cours des 48 heures précédentes. Il est également possible de mettre fin à un isolement par un test PCR avec une valeur CT supérieure à 30. La preuve du test doit être conservée au moins un mois pour d'éventuels contrôles des autorités.

Pour les travailleurs dans les hôpitaux, les maisons de soins, etc., un test PCR est toujours nécessaire pour un test libre.

Pour les enfants dans les structures d'accueil de jour et les écoles, la période de quarantaine peut même être réduite à cinq jours avec un test négatif.

Que se passe-t-il si je ne respecte pas les règles d'isolement ou de quarantaine ?

Les personnes qui ne respectent pas les règles commettent une infraction. Celle-ci peut être sanctionnée par une amende allant jusqu'à 25 000 euros.